

CHAPITRE 3
LES RÉSULTATS – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dans ce chapitre, une présentation de chacune des cinq politiques sélectionnées permettra d’abord de repérer des changements de structures ou d’instrument de mise en œuvre tandis que l’analyse de contenu qui suivra permettra surtout le repérage d’éventuels changements d’objectifs, d’instruments et de cadres institutionnels.

Comme on l’a précisé précédemment, les termes choisis sont « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur » et permettront de délimiter les différents contenus des politiques étudiées dans la présente recherche. En terminant ce chapitre, une comparaison entre les politiques et les mots clés sera proposée. Ces politiques couvrent la période d’étude et ont été sélectionnées en tenant compte des différentes conjonctures économiques du Québec. On retrouve des politiques publiques qui ont été mises en œuvre dans un contexte économique de croissance et d’autres dans une situation de ralentissement économique.

3.1 LA PRESENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANALYSEES

Le tableau 5 ci-dessous offre une synthèse des cinq politiques publiques en matière de développement régional pour le gouvernement du Québec examinées et des informations sur les locuteurs par régime de gouvernement ainsi que sur les ministres responsables.

Tableau 5 : Les politiques publiques du gouvernement du Québec¹⁰

LOCUTEUR	MINISTRE ET MINISTÈRE RESPONSABLE	ANNÉE ET TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa (Parti libéral du Québec) Années des élections : 1985, 1986 et 1989 Durée : 1985 à 1989	Office de planification et de développement du Québec Ministre Marc-Yvan Côté, Transports Québec de 1985 à 1989	<i>Québec, à l'heure de l'entreprise régionale (1988)</i>
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa* (Parti libéral du Québec) Durée : 1989 à 1994 * Remplacé par D. Johnson en 1993 Gouvernement du premier ministre : Daniel Johnson (Parti libéral du Québec) Durée : 1993 à 1994	Secrétariat aux Affaires régionales Ministre Yvon Picotte, Développement régional de 1990 à février 1992 et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de 1992 à 1994	<i>Développer les régions du Québec (1992)</i>
Gouvernement du premier ministre : Jacques Parizeau* (Parti Québécois) Année de l'élection : 1994 Durée 1994 à 1996 *remplacé par L. Bouchard en 1996. Gouvernement du premier ministre : Lucien Bouchard* (Parti Québécois) Durée : 1996 à 2001 *remplacé par Bernard Landry Gouvernement du premier ministre : Bernard Landry (Parti Québécois) Année de l'élection : 2001 Durée : 2001 à 2003	Secrétariat au développement régional Ministre Guy Chevrette, responsable du Développement des régions de 1996 à 1998. Ministère des Finances, Ministre Pauline Marois, Finances et vice-première ministre de 2001 à 2003	<i>Politique de soutien au développement local et régional (1996)</i> <i>La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources – Budget 2001/2002 (2001)</i>
Gouvernement du premier ministre Jean Charest (Parti libéral du Québec) Années de l'élection : 2003, 2007 et 2008 Durée : 2003 à ce jour	Ministre déléguée Nathalie Normandeau, Développement régional et au Tourisme et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de 2003 à 2005 et ministre du MAMR et du MAMROT	<i>Devenir maître de son développement : la force des régions (2003)</i>

¹⁰ Tous les documents publics ou politiques examinés dans le cadre de cette étude ont été adoptés par les instances officielles soit des ministères ou des instances formant le gouvernement en place émanant d'instances officielles du gouvernement alors au pouvoir, le premier ministre étant par ailleurs chef d'un parti politique ayant remporté les élections.

- Québec, à l'heure de l'entreprise régionale

Sous le régime d'un gouvernement du Québec dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Québec et du ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, Marc-Yvan Côté, le plan d'action s'articule sur une « stratégie d'intervention qui tient compte des régions administratives. C'est sur cette base territoriale que le gouvernement entendait bâtir l'essentiel de ses interventions » (OPDQ, 1988).

Pour Joanis, Martin et St-Cerny (2004), le document *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* demeure un plan d'action en matière de développement régional qui propose principalement d'appuyer l'entrepreneuriat local plutôt que d'investir dans la mise en place d'équipements et d'infrastructures. « Il tente également de préciser le rôle d'accompagnateur et de catalyseur du gouvernement. Il se traduit par une double volonté : moduler pour mieux s'adapter et s'associer pour mieux faire entreprendre » (OPDQ, 1988 : 77).

Tel que souligné dans le plan d'action, cinq orientations générales sont identifiées, soit :

Promouvoir l'initiative individuelle et l'entrepreneuriat comme moteur du dynamisme régional et du développement des régions; améliorer les conditions d'éclosion et de développement d'entreprises innovatrices dans les différentes régions en les sensibilisant au développement technologique et en les encourageant à être plus compétitives sur le marché extérieur, poursuivre et renforcer le partenariat entre le gouvernement et les régions; moduler les politiques et les programmes gouvernementaux aux caractéristiques et aux besoins des régions; soutenir les régions en difficulté (OPDQ, 1988 : 8).

Les cinq objectifs cités ci-dessus ont comme finalité la croissance économique dans un processus de désengagement de l'État et le soutien des régions en difficulté. Dans son discours, le gouvernement du Québec parle de régions vulnérables ou en difficultés économiques. Pour Dugas (2004), l'ensemble du plan d'action s'appuie sur l'affirmation selon laquelle le développement régional repose sur l'initiative des individus et sur leur entrepreneuriat et par conséquent sur les dynamismes propres à chaque région.

La stratégie d'action du gouvernement du Québec soutient l'innovation, le développement technologique, la modulation des politiques et des programmes gouvernementaux pour tenir compte des réalités régionales et favorise l'appui des ministères œuvrant en région.

Le dynamisme régional s'exprime au plan individuel par la qualité et le nombre croissant des personnes qui prennent les moyens d'entreprendre. Cette action se reflète aussi au niveau régional par l'intense exercice de concertation et de développement que sont les conférences socioéconomiques. Le gouvernement appui ce dynamisme en favorisant son expression au niveau de chaque individu et collectivement en signant des ententes-cadres de développement avec les régions (OPDQ, 1988 : 77).

Le défi du développement régional est de doter les régions de moyens accrus pour maîtriser leur avenir. La participation des communautés et des acteurs socioéconomiques peut être la réponse adéquate aux questions que soulève le dynamisme régional.

La politique de 1988 insiste sur la notion « d'horizontalité » et fait mention à plusieurs reprises des notions de développement local et de développement endogène, c'est-à-dire « [qu'] il suscite et recherche l'appui des ministères œuvrant en région. Il

marque un pas important dans la volonté du gouvernement d'ajuster les interventions de ses ministères et organismes aux particularités régionales » (OPDQ, 1988 : 77).

L'énoncé définit essentiellement un cadre gouvernemental horizontal susceptible de mieux adapter l'action des ministères et des organismes gouvernementaux aux préoccupations et aux dynamismes des régions. Le plan d'action s'insère dans une stratégie territoriale qui donne à chaque région des mesures spécifiques, complémentaires et nouvelles pour bonifier, dans des domaines spécifiques, celles existantes.

Comme le souligne le discours de 1988, c'est dans une perspective d'harmoniser les interventions du gouvernement du Québec avec celles du gouvernement du Canada qu'il faut situer la conclusion d'une entente fédérale-provinciale 1988 axée plus directement sur le développement des régions.

- Développer les régions du Québec

C'est en 1992, à travers un nouveau document intitulé *Développer les régions du Québec*, que le gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Québec, Robert Bourassa, sous l'initiative du ministre Yvon Picotte, instituait un processus de planification stratégique qui venait remplacer toute la démarche des Sommets socioéconomiques des années 1987 et 1988. La nouvelle politique laisse une place plus grande aux élus municipaux, démontrant ainsi une certaine volonté de décentralisation des pouvoirs en matière de développement régional vers le monde municipal. Les objectifs de la nouvelle politique sont :

Prendre en considération les habitudes de concertation instituées à l'intérieur des régions et que le gouvernement a encouragées et soutenues depuis 1985; répondre dans les limites du raisonnable au désir et à la nécessité d'une prise en main accrue des principaux enjeux du développement des régions par les leaders régionaux; clarifier la nature et la portée des rôles réciproques du gouvernement et des « instances régionales » et encadrer ces rapports de façon réaliste et efficace; considérer les contraintes budgétaires qui s'exercent sur le gouvernement tout en menant une action efficace pour les divers secteurs d'activité et pour les régions (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1992 : 3).

Dans le cadre de cette politique (1992), plusieurs organismes régionaux subissent des modifications structurelles et organisationnelles. Entre autres, le document précise que l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) est remplacé par le Secrétariat aux Affaires régionales (SAR) et que les conseils régionaux voient leur mandat se modifier afin « de renforcer leur mission de coordination régionale, d'élaborer un plan stratégique régional qui définirait les forces, les faiblesses, les enjeux, les priorités et les axes de développement pour chacune des régions du Québec » (MAPAQ, 1992 : 6).

Pour mettre en place cette nouvelle politique, 16 conseils régionaux sont créés. Chaque région décide de la composition de son conseil d'administration, à l'intérieur des lignes générales émises par le gouvernement. Comme souligné précédemment, cette nouvelle politique laisse également une place de plus en plus grande aux élus municipaux et provinciaux au sein du CA. Ce changement de pouvoir s'exprime par une certaine volonté de décentralisation vers le monde municipal. Comme le mentionne le document, cette mutation du gouvernement du Québec est destinée à « favoriser le passage de l'État providence à l'État partenaire » (MAPAQ, 1992, 17). Dans ce modèle, le rôle de l'État se transformait en celui d'un partenaire technique et financier.

La politique publique de 1992, *Développer les régions du Québec*, propose un « renouvellement vigoureux de la stratégie de développement régional fondée sur la tradition de concertation et sur la convergence des désirs d'autonomie régionale et des

désirs de délégation de pouvoirs du pouvoir central » (Bourque, 1999 : 22). La politique veut principalement fournir aux régions des outils institutionnels (CRCD) et financiers (décentralisation des budgets) afin d'accroître les moyens d'action des partenaires.

La politique, *Développer les régions du Québec*, entraîne une restructuration majeure en matière de développement régional. Une place plus grande est octroyée à la planification stratégique et marque également la fin des sommets régionaux. La notion de concertation devient alors l'enjeu de cette politique.

Selon les documents du gouvernement du Québec, cette nouvelle politique de développement régional reflète une évolution dans le rôle du gouvernement québécois et aussi une certaine maturité du leadership régional en décentralisant les pouvoirs vers le monde municipal.

- La politique de soutien au développement local et régional

La *Politique de soutien au développement local et régional* a été élaborée et mise en place, sous le ministre responsable du Développement des régions du Québec, Guy Chevrette, sous la direction d'un gouvernement à majorité péquiste porté au pouvoir en 1994. Cette politique se veut une

(...) démarche de révision de l'action gouvernementale impliquant le citoyen dans le processus de réorganisation des services; la responsabilisation accrue des milieux locaux et régionaux dans une perspective d'association et de partenariat; la simplification et la rationalisation des services et des programmes; la reconnaissance du rôle de régulation et d'équité de l'État et de son rôle stratégique (Gouvernement du Québec, 1997 : 11).

La *Politique de soutien au développement local et régional* du gouvernement du Québec crée de nouvelles structures régionales de développement telles que les Centres locaux de développement (CLD) et les Centres locaux d'emplois (CLE) sur le territoire de l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec et non seulement pour les territoires en difficultés. La mise en place de ces organismes s'inspirait des Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) financées par le gouvernement du Canada et sous la responsabilité du BFDRQ. La création d'un guichet unique (CLD – CLE) adapté à chaque milieu devenait la porte d'entrée pour assumer les mesures de soutien aux entreprises et aux employeurs.

Dans le cas des services à l'entrepreneuriat, une porte d'entrée multiservices gérée par le milieu assure les mesures de soutien aux entreprises et aux employeurs (entrepreneurs potentiels ou en activité, entrepreneurs individuels ou collectifs) et les mesures de soutien aux intervenants en économie sociale. Ce centre de services à l'entrepreneuriat est appelé Centre local de développement (CLD) (Ministère des régions du Québec, 1997 : 32).

Soulignons que la politique de soutien au développement local et régional de 1997 introduit les notions d'entrepreneur individuel et d'entrepreneur collectif.

De plus, cette politique vise à « rapprocher l'action gouvernementale des citoyens et citoyennes; assurer une plus grande responsabilisation des communautés locales et régionales; accroître le partenariat, l'État — les régions, pour assurer le développement global du Québec » (Ministère des Régions du Québec, 1997 : 1).

Dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* de 1988 le gouvernement du Québec définissait trois paliers d'intervention soit le palier local, le palier régional et le palier national. Le palier local est défini entre autres, comme un lieu de

programmation, de gestion et s'articulait autour des MRC dont le territoire mettait en présence des initiatives et des ressources. Le palier régional représente le lieu de la concertation, de l'harmonisation, de l'élaboration de stratégies de développement et de l'interface entre l'État et les milieux locaux et régionaux. Le palier national reste celui où l'État québécois élabore et adopte les stratégies et les politiques nationales visant à assurer l'équité dans l'organisation et l'offre des services publics entre les citoyens et citoyennes partout sur le territoire. Il joue un rôle central notamment en matière de développement économique et de développement de l'emploi.

La *Politique de soutien au développement local et régional* s'inscrit dans une démarche globale de réorganisation des modes d'intervention de l'État tout en renforçant les responsabilités des trois paliers impliqués dans le développement régional. Celui-ci concentre ses ressources dans une réorganisation des services liés au développement économique et au développement de l'emploi. Désormais, l'État québécois accrédite et contribue au financement d'un seul organisme local de soutien aux entreprises par territoire de MRC géré par le milieu, soit le CLD.

Cette politique de 1997 organise l'aide au développement sur le territoire au niveau local (CLD), régional (CRD) et national. *La politique de soutien au développement local et régional* est destinée à rapprocher le plus possible l'action gouvernementale des citoyens et à assurer le développement des communautés locales et régionales. Cette politique prévoit la signature d'ententes-cadres entre le gouvernement du Québec et chacune des régions, par l'entremise des instances mandatées pour coordonner le développement régional.

- La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources – Budget 2001/2002

La politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* a été élaborée et mise en place par un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti québécois reporté au pouvoir pour un second mandat en 1998, sous la responsabilité de la ministre Pauline Marois, ministre des Finances et vice-première ministre.

La politique de développement en matière de développement régional exposée à l'intérieur du Discours sur le budget 2001/2002 est conçue et destinée particulièrement aux régions ressources dont sept¹¹ sont interpellées. Leurs économies sont peu diversifiées et n'ont pas profité autant que d'autres territoires de la croissance des années 1990. Le gouvernement espère faire profiter les régions ressources de la prospérité économique du Québec en appuyant leurs potentiels. Des écarts de revenu et de taux de chômage au détriment des régions ressources étaient observés au Québec depuis très longtemps. Même s'ils ont eu tendance à s'amoinrir au fil des années, ils n'en demeurent pas moins toujours significatifs.

Cette stratégie de développement économique des régions ressources donne lieu à un ensemble d'actions majeures et se veut adaptée aux besoins et priorités de ces régions. La politique s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort

¹¹ Sept régions sont considérées comme faisant partie du groupe des régions ressources. Il s'agit de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie.

nécessitant notamment l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières. En deuxième lieu, des actions sont engagées pour assurer la croissance du secteur des ressources naturelles. En troisième lieu, le gouvernement met à la disposition des régions un certain nombre d'outils additionnels, en matière financière notamment, répondant directement à leurs besoins (Ministère des Finances, 2001 : 67).

Il est à noter que la troisième orientation vise tout particulièrement une d'aide financière pour la création et l'expansion de PME. Celle-ci est en mesure d'apporter un appui à la diversification des collectivités ou des régions ressources.

La stratégie de développement économique des régions ressources a été élaborée afin d'atteindre deux principaux objectifs soit,

Soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec et de créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population de ces régions, et en particulier pour les jeunes (Ministère des Finances du Québec, 2001 : 67).

La politique prévoit une bonification des réseaux de financement local et régional, avec la création des Fonds régionaux de solidarité, des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) et de la Société de diversification économique des régions (SDER). Cette initiative vise à accélérer le développement économique des régions ressources afin qu'elles puissent participer activement à la croissance de l'économie du Québec et des régions. Cette démarche a pour finalité, entre

autres, de diversifier la base économique des régions, d'assurer le développement des collectivités et de fournir des outils adaptés à leurs besoins.

- Devenir maître de son développement : la force des régions

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* a été lancée en 2004 sous un gouvernement à majorité libérale par Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et ministre du MAMR. Cet énoncé fait partie d'une stratégie globale : « *Briller parmi les meilleurs* ». Cette dernière présente la vision et les priorités du gouvernement du Québec à la lumière de deux défis incontournables que doit affronter la société québécoise : la situation des finances publiques et les changements démographiques.

La nouvelle politique souligne que le développement des régions doit reposer sur un leadership local et régional. Ces intervenants locaux et régionaux connaissent les forces de leur région et peuvent participer et collaborer au développement de leur milieu.

Le gouvernement fonde son action sur des valeurs de base : primauté des libertés individuelles, confiance dans la capacité des citoyens de se responsabiliser, esprit d'entreprise, engagement en faveur de la justice sociale, conviction de la nécessité d'un développement économique fort et durable, attachement aux valeurs démocratiques et affirmation de l'identité québécoise.

Ainsi *Briller parmi les meilleurs* présente sept orientations stratégiques : 1) améliorer l'état de santé de la population et rendre accessibles des services sociaux et de santé de qualité; 2) orienter l'éducation vers la réussite; 3) réaliser le plein potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable; 4) favoriser l'autonomie et le

développement des régions; 5) soutenir l'épanouissement de la famille, favoriser la natalité et le développement social; 6) affirmer l'identité du Québec et promouvoir les intérêts et la culture au Québec et au Canada et dans le monde; 7) revoir le rôle et les façons de faire de l'État.

Par cette nouvelle politique, le gouvernement du Québec confie aux élus municipaux, appuyés de leaders socioéconomiques et de représentants autochtones, le mandat de « favoriser la concertation et d'assumer la planification du développement régional » (Ministère des régions : 2001 : 26). Ce travail est effectué par la nouvelle « conférence régionale des élus » (CRÉ). Les mandats et les pouvoirs conférés aux CRÉ sont :

Évaluer les organismes de planification et de développement locaux et régionaux dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement; favoriser la concertation des partenaires de la région; établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région. Ce plan doit être élaboré en tenant compte, en priorité, de la participation des jeunes à la vie démocratique ainsi que de celle des femmes; donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région (MAMR, 2004 : 29).

Cette politique porte une attention particulière au développement régional, à la participation des jeunes et à celle des femmes. De plus, elle prévoit une phase d'évaluation des organismes financés en partie ou en totalité par le gouvernement du Québec.

Les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Québec sont orientées vers et pour les régions en difficulté ou en crise économique. L'innovation, le développement technologique et la modulation des programmes sont des outils nécessaires pour atteindre l'objectif. Ces moyens sont également identifiés par le gouvernement du Canada.

Dès 1988, on peut constater dans les discours du gouvernement du Québec que la « décentralisation » ou plutôt la « déconcentration » des actions du gouvernement vers le milieu démontre une volonté du monde municipal de participer activement au développement de leur milieu. Cette décentralisation responsabilise le milieu, les acteurs socio-économiques et les élus dans l'accroissement de leur partenariat. Elle souhaite également attirer les entreprises de l'extérieur et appuyer leur implantation et leur expansion.

Durant cette même période, le gouvernement du Québec a donné une place aux jeunes et aux femmes dans ses politiques. Le développement doit également se faire dans un esprit de développement durable. La participation des intervenants régionaux et locaux fait partie intégrante des politiques du gouvernement québécois.

3.2 L'ANALYSE DES RESULTATS POUR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Tableau 6 : La synthèse des catégories par politique pour le gouvernement du Québec

LOCUTEUR	TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE	ENTREPRENEURRIAT Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEURSHIP Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEURRIAL Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	TOTAL
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa (Parti libéral du Québec) Année des élections : 1985, 1986 et 1989 Durée : 1989 à 1989	<i>Québec, à l'heure de l'entreprise régionale</i>	1 1 % 3 %	39 57 % 93 %	2 3 % 40 %	27 39 % 47 %	69 100 %
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa* (Parti libéral du Québec) Durée : 1989 à 1994 *Remplacé par D. Johnson en 1993 Gouvernement du premier ministre : Daniel Johnson (Parti libéral du Québec) Durée : 1993 à 1994	<i>Développer les régions du Québec</i>	0 0 % 0 %	2 29 % 5 %	0 0 % 0 %	5 71 % 9 %	7 100 %
Gouvernement du premier ministre : Jacques Parizcau* (Parti Québécois) Année de l'élection : 1994 Durée 1994 à 1996 *remplacé par L. Bouchard en 1996. Gouvernement du Premier ministre : Lucien Bouchard* (Parti Québécois) Durée : 1996 à 2001 *remplacé par Bernard Landry Gouvernement du premier ministre : Bernard Landry (Parti Québécois) Année de l'élection : 2001 Durée : 2001 à 2003	<i>Politique de soutien au développement local et régional</i> <i>La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources - Budget 2001/2002</i>	20 71 % 59 % 10 37 % 29 %	1 4 % 2 % 0 0 % 0 %	0 0 % 0 % 3 11 % 60 %	7 25 % 12 % 14 52 % 25 %	28 100 % 27 100 %
Gouvernement du premier ministre Jean Charest (Parti libéral du Québec) Année de l'élection : 2003, 2007 et 2008 Durée : 2003 à ce jour	<i>Devenir maître de son développement : la force des régions</i>	3 43 % 9 %	0 0 % 0 %	0 0 % 0 %	4 57 % 7 %	7 100 %
TOTAL		34 25 % 100 %	42 30 % 100 %	5 4 % 100 %	57 41 % 100 %	138 100 %

Le mot-clé apparu le plus souvent dans les cinq politiques analysées est le terme « entrepreneur » (41 %). Les expressions « entrepreneurship » (30 %), « entrepreneuriat » (25 %) et « entrepreneurial » (4 %) sont également mentionnées. Au total les termes ciblés ont été mentionnés à 138 reprises. En plus d'une analyse quantitative de chacune des politiques, une analyse qualitative a également été faite.

Au cours du premier mandat du gouvernement dirigé par le Parti libéral Québec, l'entrepreneurship occupait une place importante dans sa politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*. Ce terme a été délaissé ainsi que les trois autres dans le second mandat du même gouvernement. Les gouvernements dirigés par un premier ministre du Parti Québécois de 1997 à 2003 allaient donner une place prépondérante à l'entrepreneuriat.

3.2.1 Québec, à l'heure de l'entreprise régionale

La politique, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, a été élaborée et mise en œuvre sous un gouvernement dirigé par Robert Bourassa, chef du parti libéral, et administré par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) sous la responsabilité du ministre Marc-Yvan Côté. Elle se voulait le plan d'action du gouvernement du Québec reposant sur l'initiative d'individus et sur leur entrepreneurship, et ce, afin de développer les régions du Québec.

Les résultats pour la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* sont compilés dans le tableau 4 ci-haut. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots-clés ont été repérés à 69 occasions. Le mot-clé « entrepreneurship » y occupe une place importante. Il a été mentionné à 39 reprises, devant le terme « entrepreneur », répertorié 27 fois.

Le terme « entrepreneuriat »

Le terme « entrepreneuriat » n'a été utilisé qu'une seule fois dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, représentant ainsi 3 % de l'ensemble des cinq politiques.

La politique *Québec à l'heure de l'entreprise régionale* tient compte des objectifs de l'Entente-cadre de développement gouvernement-région et du développement des entreprises. Elle précise que l'entrepreneuriat fait partie des objectifs des deux gouvernements, fédéral et québécois. L'Entente et le développement des entreprises, au niveau des régions ressources, ont pour objectifs de stimuler l'investissement, d'améliorer la productivité, la qualité des produits et la gestion, de développer la commercialisation des produits, l'entrepreneuriat et l'encadrement technique des entreprises.

L'entrepreneuriat demeure un des éléments du développement durable des régions pour atteindre de nouvelles conditions sociales économiques et culturelles.

Le terme « entrepreneurship »

Le terme « entrepreneurship » a été répertorié à 39 reprises dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, représentant 93 % de l'ensemble des cinq politiques. Il constitue la base de cette politique.

La politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, vise la promotion du transfert technologique, de la coopération et du soutien à l'entrepreneurship, de la création de consortiums ou de structures d'association entre le milieu des affaires et le milieu de l'enseignement ainsi que des centres de recherche spécialisés orientés vers les besoins des entreprises.

Il peut donc être possible pour les régions du Québec d'augmenter le nombre de leurs PME par la présence d'un « environnement propice à l'entrepreneurship » qui s'avère dans certains cas l'élément déclencheur qui incite un individu à se lancer en affaires en créant sa propre entreprise ou son propre emploi comme travailleur autonome.

L'orientation générale et les objectifs du plan d'action sont basés sur : « L'affirmation que le développement régional repose essentiellement sur l'initiative des individus et sur leur entrepreneurship et, par conséquent, sur les dynamismes propres à chaque région » (OPDQ, 1988 : 13).

La politique *Québec à l'heure de l'entreprise régionale* propose des objectifs pour encadrer le plan d'action en matière de développement régional. Elle désire promouvoir l'initiative individuelle et l'entrepreneurship, et ce, comme moteur du dynamisme régional et du développement des régions.

La politique du gouvernement du Québec s'articule principalement autour d'interventions sur une base territoriale. Comme le mentionne le document, deux axes sont privilégiés soit l'appui à l'entrepreneurship local et régional et le partenariat entre le gouvernement et les régions par la conclusion d'ententes-cadres de développement.

La stratégie territoriale du plan d'action de la politique stipule que « l'entrepreneurship québécois représente une force aussi bien sociale, économique que culturelle ayant des ramifications dans toutes les régions et dans toutes les couches de la société » (OPDQ, 1988 : 17). La politique, *À l'heure de l'entreprise régionale*, spécifie qu'il faut être conscient que le développement de l'entrepreneurship au Québec est un phénomène récent et que la population québécoise ne fait que commencer à s'identifier à ses leaders économiques. La politique signale que

L'entrepreneurship québécois était en plein essor depuis quelques années. Ainsi, « le nombre de petites entreprises s'était accru de près de 4 800 en 1987 par

rapport à 1986. Sur une base per capita, les performances du Québec étaient à cet égard très comparables à l'Ontario et même aux États-Unis » (OPDQ, 1988 : 18).

Cet entrepreneurship se retrouverait également au sein du mouvement coopératif. Ce type d'entreprises coopératives représenterait d'ailleurs une formule originale d'entrepreneurship qui permet d'associer les travailleurs des régions à la croissance de l'entreprise. L'approche gouvernementale pour le soutien à l'entrepreneurship et au développement des régions suppose à la fois le développement des entreprises performantes et la création de petites et moyennes entreprises

Il est essentiel dans le cadre de cette politique de susciter un climat favorable à l'entrepreneurship sous toutes ses formes, de maintenir un taux de création d'entreprises élevé et de le garder afin que les entreprises puissent progresser de façon viable et conserver, entretenir et accentuer cet élan qui se manifestait de telle sorte qu'un nombre accru d'entreprises pouvait prospérer.

À l'intérieur de la politique, plusieurs intervenants sont sollicités afin de trouver les façons d'interpeller les différentes ressources du milieu en entrepreneurship et de poursuivre les efforts pour stimuler l'entrepreneurship. Il existe plusieurs programmes québécois d'aide aux entreprises qui peuvent contribuer au soutien à l'entrepreneurship dans de nombreux secteurs d'activités. Les régions du Québec doivent profiter de cet intérêt qui se manifestait à l'égard du développement de l'entrepreneurship.

Pour créer un climat et un environnement favorables au développement de l'entrepreneurship, la clé demeure les entrepreneurs eux-mêmes. Les moyens de stimulation et de motivation proviennent du milieu environnant tels que les instances universitaires, collégiales et scolaires, les municipalités, les associations d'affaires, etc. Ces intervenants doivent disposer d'une autonomie dans la confection et la gestion de moyens d'appui à l'entrepreneurship.

À cette volonté de développer l'entrepreneurship s'associe une politique de main-d'œuvre orientée vers les PME afin d'améliorer l'information sur la disponibilité des travailleurs dans une région. La politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* fait remarquer également qu'une meilleure implication des ministères et organismes gouvernementaux apporte une contribution importante au développement de l'entrepreneurship dans les régions.

Comme précisé dans le rapport de 1988, l'implication du gouvernement du Québec à l'égard de l'entrepreneurship dans le secteur manufacturier repose sur la participation du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) et de nombreux organismes tels que la Société de développement industriel (SDI), la Société Générale de financement (SGF), le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ).

Le programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), ayant été mis en place avec la précédente politique, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, contribue au développement du dynamisme de l'esprit d'entrepreneurship dans les régions et encourage le succès de nombreuses entreprises. Il confirme la volonté des régions de s'impliquer dans le développement de leur économie tout en considérant le gouvernement comme un partenaire.

Le PRECEP, programme successeur du PECEC, souhaite, pour sa part, concilier les objectifs de soutien à l'entrepreneurship et au développement des régions en intégrant les nouvelles orientations retenues par le gouvernement en matière d'aide aux entreprises. Cette initiative vise principalement le soutien à l'entrepreneurship et au développement d'entreprises.

La politique *Québec à l'heure de l'entreprise régionale* maintient par ailleurs en place les Centres de création d'entreprises. Ces derniers ont pour but de susciter l'entrepreneurship et de soutenir la prise en charge du développement et la création d'emplois par le milieu.

La politique de 1988 de l'OPDQ souligne l'effort de la Fondation de l'entrepreneurship¹²,

Stimuler l'entrepreneurship local et régional, par la publication de la série « Devenez entrepreneur ». Cet ouvrage a été élaboré en collaboration avec différents collègues et universités des régions du Québec. Celle-ci avait même suggéré de mettre sur pied un centre de recherche appliquée et de diffusion en matière d'entrepreneuriat. Ce centre de recherche appliquée pourrait financer des projets de recherche ou d'expérimentation portant sur de nouvelles applications de produits existants, sur le développement de nouveaux produits, sur des processus de transformation ou de gestion, sur l'identification de créneaux de mise en marché, sur l'évaluation d'entrepreneurs ou le développement d'instruments pédagogiques ou didactiques sur l'entrepreneurship ou le démarrage d'entreprise. Comme mentionné dans la politique, ce type de projet qui visait à stimuler l'entrepreneurship local et régional méritait d'être secondé (OPDQ, 1988 : 26).

Sur le plan du transfert technologique dans les réseaux de production, la politique stipule que plusieurs initiatives ont débuté afin d'activer et de promouvoir le transfert ou le développement de technologies et de formes inédites de soutien à l'entrepreneurship dans les régions. Le plan d'action du ministre responsable du développement économique précise que le défi de l'avenir technologique vise, entre autres, à appuyer les investissements en R&D ainsi que l'entrepreneurship technologique.

Outre l'*Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions* et les sections qui touchent l'entrepreneurship et le développement technologique, la concertation des deux gouvernements avec le milieu permet de mieux identifier dans les régions de ressources les besoins dans la mise en valeur des ressources forestières et minières et l'implantation d'infrastructures nécessaires au développement industriel et touristique.

¹² Fondée en 1980, la Fondation de l'entrepreneurship est un acteur de premier plan d'un mouvement de transformation du développement économique et social au Québec, utilisant l'entrepreneuriat

Il ressort dans le document de politique de 1988 que le développement d'un entrepreneurship local et régional est influencé par des facteurs tels que la localisation, l'éloignement des marchés, les difficultés de financement et les conditions économiques de la région, lesquelles ne placent pas les régions sur un même pied.

On souligne également dans le document *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, que les grandes entreprises constituent la base de l'économie d'une région et que leur absence affecte significativement la masse salariale disponible dans les communautés. Cette situation s'explique surtout par la rareté de la ressource, l'absence d'un entrepreneurship industriel et l'éloignement du marché de Montréal. Toutefois, l'entrepreneurship local présente deux facettes opposées selon le type de milieu à économie mono-industrielle (économie simple); les milieux axés sur l'exploitation minière manquaient d'entrepreneurship par rapport à ceux liés à la transformation ou au secteur forestier.

Le plan d'action de la politique propose pour les collectivités dévitalisées de susciter « le développement et l'éclosion de l'entrepreneurship en améliorant la formation des chefs d'entreprises et du personnel, l'accessibilité au capital de risque et à la circulation de l'information de nature économique et d'affaires » (OPDQ, 1988 : 73).

Le gouvernement vient donc indiquer, dans ses actions en matière de développement régional, sa détermination pour épauler le développement de l'entrepreneurship local et régional par l'amélioration de la formation et de l'information économique adaptées au besoin et au potentiel du milieu.

Le développement économique des régions et de l'entrepreneurship local et régional occupe une place importante dans la mise en place du plan d'action en matière de développement régional, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*. Le gouvernement a décidé de mettre en place une nouvelle formule des conférences socioéconomiques

régionales, et ce, en signant des ententes-cadres de développement, soit la concertation entre le gouvernement et les régions. La formation, la disponibilité du capital de risque et l'information représentent des éléments essentiels pour l'émergence de l'entrepreneurship dans les régions du Québec.

Le terme « entrepreneurial »

Le terme « entrepreneurial » n'a été utilisé qu'à deux reprises dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, représentant 40 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Pour maintenir la création d'entreprises, la politique propose entre autres d'appuyer le secteur éducatif et scolaire dans ses efforts de sensibilisation auprès des jeunes et des moins jeunes pour l'option entrepreneuriale.

Le gouvernement entend par cette politique renforcer son rôle de catalyseur en suscitant des conditions favorables à la recherche scientifique, au développement expérimental, à la qualification des ressources humaines et à l'émergence d'une force entrepreneuriale en technologie.

Le terme « entrepreneurial » est très peu utilisé et est principalement associé aux jeunes et à la technologie dans la présente politique.

Le terme « entrepreneur »

Le terme « entrepreneur » dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, a été mentionné à 27 reprises, représentant 47 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Ce plan d'action est fortement axé sur le développement de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur que le gouvernement du Québec désire favoriser en région. Cette politique en matière de développement régional *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* est basée sur cinq grands thèmes soit : l'importance de l'initiative individuelle et de l'entrepreneuriat; le développement technologique; l'élaboration d'ententes-cadres de développement entre le gouvernement du Québec et les régions; l'adaptation des politiques gouvernementales aux spécificités des régions et la signature de contrats de relance pour les régions en difficulté. Selon cette politique, la formation (connaissance et ressources nécessaires à la gestion de l'entreprise) et la circulation de l'information constituent deux éléments essentiels au développement de l'entrepreneur. Cela favorise le développement d'un climat et d'un environnement propice à l'émergence de l'entrepreneuriat.

Le document fait mention de l'émergence d'une classe de nouveaux entrepreneurs francophones pour lesquels, la région de Montréal, et ce, plus particulièrement dans les secteurs de pointe et de haute technologie représente un centre de rayonnement disposant d'une main-d'œuvre diversifiée, de qualité, ainsi que d'infrastructures modernes dans le domaine scientifique et de la recherche.

On spécifie également que le marché local d'une ville ou d'une région, pour les petites entreprises, forme un espace économique suffisant pour un grand nombre d'entrepreneurs locaux qui désirent innover ou accéder à un marché et y survivre. Lorsque l'économie de la ville ou de la région se développe, le nombre d'occasions d'affaires peut augmenter. Il est donc indispensable d'interpeller davantage les différentes ressources du milieu en entrepreneuriat et de leur assurer un climat favorable. Plus précisément, il faut notamment associer de façon plus étroite les entrepreneurs qui ont réussi dans le soutien ou le parrainage de projets à mettre sur pied dans leur localité ou leur région.

Au chapitre de l'exercice des responsabilités, la politique de 1988 confie au MICT l'administration des programmes d'aide et de soutien aux jeunes entrepreneurs, tels que « *Nouveaux entrepreneurs* » et « *Devenir PDG* ». La première initiative s'adresse aux

jeunes diplômés collégiaux et universitaires et vise la création d'entreprises ou l'acquisition en totalité ou en partie d'une entreprise existante. La seconde permet d'offrir des garanties de prêts pour les étudiants-entrepreneurs. Le programme PECEC géré par l'OPDQ dans la politique de 1998 s'adresse spécifiquement à la clientèle constituée de nouveaux entrepreneurs et de petites entreprises. La politique *Québec à l'heure de l'entreprise régionale* favorise l'accession des jeunes à l'emploi et à la création d'entreprises et bonifie le programme PRECEP pour les projets présentés par des jeunes entrepreneurs.

L'entrepreneur doit être appuyé par son environnement et ce, de multiples façons. Il faut que les connaissances et les ressources en gestion des entreprises demeurent disponibles et accessibles dans son milieu. Pour ce faire, l'entreprise peut compter sur les incubateurs et sur le concept des motels industriels. L'incubateur offre en plus un support au niveau du marketing, du financement, de la gestion et des choix technologiques aux entreprises s'y logeant. Par sa formule, l'incubateur d'entreprise reste un outil assez souple et qui varie selon les régions et les besoins des entrepreneurs. Les motels industriels offrent de l'espace à un coût raisonnable pour les entreprises en démarrage.

Ces centres d'incubation augmentent les chances de survie et de développement des nouvelles entreprises en parrainant les entrepreneurs, mettant sur pied des entreprises qui peuvent retenir les jeunes entrepreneurs dynamiques et les étudiants gradués dans leur milieu.

Selon l'énoncé de la politique, il existe différentes approches pour mettre en relation les gens d'affaires et les différentes expériences en cours pouvant servir d'exemples aux milieux concernés. Le document mentionne, entre autres, les milieux d'affaires régionaux qui permettent aux entrepreneurs de se rencontrer, de partager et d'échanger de l'information et des conseils et d'en retirer des bénéfices mutuels. De jeunes entrepreneurs bénéficient déjà de cette formule qu'on appelle plus couramment le « mentorat ».

Au plan du financement, la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* soutient des projets de recherche ou d'expérimentation orientés sur de nouvelles applications, sur le développement de nouveaux produits, sur des processus de transformation ou de gestion, sur l'identification de créneaux de mise en marché, sur l'évaluation d'entrepreneurs ou le développement d'instruments pédagogiques ou didactiques, sur l'entrepreneuriat ou le démarrage d'entreprise.

Cette politique souligne que la prochaine décennie sera déterminante pour les entreprises et les entrepreneurs qui auront à relever le défi technologique et à s'adapter aux technologies existantes et celles qui se développeront dans les centres de recherche. Dans le domaine technologique, la tâche demeure ardue et les bilans scientifiques régionaux ne manqueraient pas de le souligner. L'implication des entrepreneurs privés dans des expériences scientifiques répondrait en partie à leurs besoins. Le défi des régions pour le développement technologique concernerait tous les intervenants, les gouvernements du Québec et du Canada, les entreprises privées, les chercheurs, les universitaires, les entrepreneurs.

En outre, la diffusion et l'adaptation de nouvelles technologies figurent dans les processus complexes et exigeants pour les entrepreneurs. L'accès à une information complète avant la prise de décision représente pour l'entrepreneur la condition première à la réussite de son entreprise. Pour rencontrer ce défi, le MICT et l'OPDQ assument la liaison entre les entrepreneurs des régions, les ressources spécialisées et les différents programmes gouvernementaux disponibles.

Par ailleurs, comme mentionné dans le document de la politique de 1988, les résultats d'un sondage mené par l'OPDQ, sur les conférences régionales, indiqueraient que les projets demandent une expertise plus poussée, une implication des organismes publics ou privés de financement et une volonté ferme d'entrepreneurs prêts à prendre des risques. La préparation de projets significatifs nécessite la contribution d'entrepreneurs dynamiques et d'intervenants spécialisés et compétents dans la réalisation de projets.

Les orientations que la politique doit poursuivre à l'égard des régions périphériques sont d'accroître la transformation des ressources sur place par une implication des entrepreneurs de la région, en tenant compte de critères de faisabilité et de rentabilité économique.

Des ressources humaines complémentaires peuvent être rendues disponibles à des fins de formation professionnelle, de participation à des comités de main-d'œuvre et d'appréciation de mesures d'employabilité. La commission scolaire peut participer à ce plan d'action par sa contribution à la formation professionnelle de la main-d'œuvre des entrepreneurs et par la mise en œuvre d'activités dans le cadre du programme d'aide au démarrage de projets.

La réussite d'un entrepreneur passerait par l'accompagnement, le parrainage, l'accès à de l'information, aux ressources et aux connaissances, et ce, à même son milieu. Cette politique donne également une place importante à l'entrepreneurship que l'on désire soutenir en région.

Les termes « entrepreneurship » et « entrepreneur » sont ainsi fortement associés à l'innovation et au développement technologique, ainsi qu'à la modulation des politiques et des programmes gouvernementaux, dans le but de répondre aux problématiques régionales et de fournir l'aide nécessaire aux régions en difficulté. L'ensemble du plan d'action s'appuie sur l'affirmation selon laquelle le développement régional repose sur l'initiative des individus et sur leur entrepreneurship et, par conséquent, sur les dynamismes propres à chaque région. La réussite des entrepreneurs et le dynamisme de l'entrepreneurship passent entre autres par l'accompagnement et le parrainage.

3.2.2 Développer les régions du Québec

La politique *Développer les régions du Québec* a été élaborée par un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Québec, Robert Bourassa, et administré par le Secrétariat aux Affaires régionales sous la gestion du ministre Yvon Picotte.

Les résultats pour le document *Développer les régions du Québec* sont compilés dans le tableau 4 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés n'ont été repérés qu'à sept occasions.

L'énoncé de 1992 reprend en grande partie les thèmes de la politique de 1988. Il s'agit d'un renouvellement de la politique antérieure. Dans le document *Québec à l'heure de l'entreprise régionale*, les termes « entrepreneurship » et « entrepreneur » représentaient le fondement de la politique. Dans la politique *Développer les régions du Québec*, les termes « entrepreneurship » et « entrepreneur » sont les deux que nous retrouvons, mais leur importance est moindre.

Le terme « entrepreneuriat »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneuriat » dans *Développer les régions du Québec* sur un total de 34 pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurship »

Le terme « entrepreneurship » a été répertorié à deux reprises dans la politique *Développer les régions du Québec*, représentant 5 % de l'ensemble des cinq politiques. Dans la politique de 1988, ce terme avait été répertorié 39 fois sur un total de 42, représentant 93 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Le document de 1992 rappelle qu'en 1988, le gouvernement du Québec avait présenté le plan d'action en matière de développement régional *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*. Ce plan d'action visait à stimuler l'entrepreneurship et la création d'emplois dans les régions du Québec et ceci contrairement à l'approche traditionnelle qui consistait à soutenir la mise en place d'équipements et d'infrastructures à caractère public.

La politique *Développer les régions du Québec* identifie pour sa part cinq volets d'actions prioritaires, soit l'entrepreneurship et le démarrage d'entreprises, l'innovation et le développement technologique, les ententes-cadres entre le gouvernement et les régions, la modulation de politiques et de programmes gouvernementaux et le soutien aux milieux en difficulté (MAPAQ, 1992 : 19).

L'entrepreneurship fait donc partie du plan d'action de la politique et comme dans la politique de 1988 il est associé au développement technologique et à l'innovation.

Le terme « entrepreneurial »

On n'a recensé aucune mention du terme « entrepreneurial » dans *Développer les régions du Québec* sur un total de cinq pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneur »

Le terme « entrepreneur » a été repéré à cinq reprises, représentant 9 % de l'ensemble des cinq politiques dans la politique *Développer les régions du Québec* comparativement à 27 reprises dans la politique de 1988.

On y affirme que l'évolution économique des régions administratives du Québec est basée sur le développement de l'entrepreneuriat et l'émergence d'un nombre croissant d'entrepreneurs régionaux. Avec la globalisation de l'économie et des marchés, les entrepreneurs québécois doivent faire face à la concurrence des produits et des entreprises étrangères dans leur région et se donner des moyens leur permettant de soutenir cette concurrence sur les marchés extérieurs.

La politique publique en matière de développement régional, *Développer les régions du Québec*, souligne également que le développement des dernières décennies était basé sur la notion de développement « endogène » et misait sur l'arrivée en région d'institutions et de leaders régionaux telle que les autorités locales, les universités, les cégeps, les entrepreneurs, etc.

Une partie de l'action des ministères doit continuer à appuyer des projets et intervenir dans des situations spécifiques, conjoncturelles ou structurelles. Ces initiatives ou demandes sont formulées par des individus, des entrepreneurs, des autorités locales ou par différentes tables sectorielles.

La politique précise que les rapports entre l'État et les régions sont, par définition dans notre système, de nature sectorielle. Il faut plutôt parler de « relations entre l'administration gouvernementale, représentée par les ministères et les organismes gouvernementaux, et des clientèles spécifiques (agriculteurs, municipalités, entrepreneurs, etc.) » (MAPAQ, 1992 : 34).

L'entrepreneur occupe une place dans le développement des régions et doit faire face à une économie de plus en plus ouverte sur le monde. Pour ce faire, la politique *Développer les régions du Québec* désire stimuler l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans les régions du Québec et s'adresse également à une clientèle spécifique. C'est la première fois que le gouvernement du Québec utilise le terme « clientèle spécifique » pour désigner entre

autres les entrepreneurs. Cette volonté gouvernementale fut appuyée par la bonification du programme PECEP.

La politique *Développer les régions* vise à doter les régions d'outils aussi bien financiers que d'accompagnement pour accroître les moyens d'action pour les acteurs locaux et régionaux et les entrepreneurs qui désirent prendre en charge une part du développement. La stratégie d'action du gouvernement en matière de développement régional est basée sur une démarche d'accompagnement, le dynamisme des régions et responsabilise le palier régional, et ce, dans un contexte de concertation et de partenariat. Les municipalités sont alors interpellées dans le développement de l'entrepreneuriat local et régional.

La politique propose aussi la notion de concertation. Les termes « entrepreneurship » et « entrepreneur » s'orientent beaucoup plus vers l'émergence de leaders régionaux que vers le développement de l'entrepreneuriat. Selon les documents du gouvernement du Québec, cette nouvelle politique de développement régional reflète une évolution dans le rôle du gouvernement québécois et aussi une certaine maturité du leadership régional.

3.2.3 La politique de soutien au développement local et régional

La *Politique de soutien au développement local et régional* de 1997 a été élaborée par un gouvernement ayant à sa tête un premier ministre péquiste, Lucien Bouchard, et administrée par le Secrétariat au développement régional, sous la responsabilité du ministre Guy Chevrette.

Les résultats pour la *Politique de soutien au développement local et régional* de 1997 sont compilés dans le tableau 6 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 28 occasions.

Contrairement à la dernière politique que nous venons de voir, *Développer les régions du Québec*, la *Politique de soutien au développement local et régional* accorde une place importante à l'entrepreneuriat. Ce terme est mentionné à 20 reprises, tandis que celui d'entrepreneur et d'entrepreneurship n'ont été respectivement cités que quatre et une fois, contrairement aux deux premières politiques analysées précédemment.

Le terme « entrepreneuriat »

Le terme « entrepreneuriat » a été utilisé à 20 reprises dans la *Politique de soutien au développement local et régional*, représentant 59 % de l'ensemble des cinq politiques.

« Dans le domaine de l'aide à l'entrepreneuriat, on peut définir, à titre d'exemple, les services d'études de préféabilité et les services de soutien au prédémarrage et au démarrage des entreprises » (SDR, 1997 : 14). Le document rappelle que le gouvernement du Québec a mis à la disposition des régions, au cours des dernières années, de nombreux outils afin de soutenir le développement de l'économie, de l'emploi et de l'entrepreneuriat. Le nombre élevé de programmes entraînerait notamment des dédoublements, d'où la nécessité de rationaliser et de simplifier l'action gouvernementale pour le soutien à l'entrepreneuriat. Les intervenants locaux et régionaux doivent collaborer à ce processus de rationalisation des services à l'entrepreneuriat et être partie prenante de l'effort gouvernemental en ce domaine. Afin d'appuyer le dynamisme régional, le gouvernement du Québec s'engage à définir les services destinés à l'entrepreneuriat et les services destinés au développement de l'emploi.

La politique propose la mise en place d'une porte d'entrée multiservices gérée par le milieu, qui assure les mesures de soutien aux entreprises et aux employeurs et les mesures de soutien aux intervenants en économie sociale. Ce centre de services à l'entrepreneuriat est le Centre local de développement (CLD).

Afin d'assurer l'efficacité et la cohérence dans le soutien à l'entrepreneuriat, le gouvernement accrédite et contribue au financement d'un seul organisme local de soutien aux entreprises par territoire de MRC ou de regroupement de MRC et son équivalent là où il n'y a pas de territoire de MRC (SDR, 1997 : 24).

Le CLD doit intégrer les mesures d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat, définies au préalable par le Secrétariat au développement des régions (SDR), au guichet multiservices à l'entrepreneuriat, et ce, en concertation avec les organismes œuvrant dans ce secteur. L'un des mandats du CLD consiste en une stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises tout en incluant les entreprises de l'économie sociale, en s'harmonisant avec les stratégies nationales et régionales.

Dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, le groupe de travail sur l'économie sociale a défini l'économie sociale comme étant les activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui respectent les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective (SDR, 1997 : 26).

Le CLD doit élaborer un plan d'action en matière de développement économique pour définir, entre autres, les stratégies visant le développement de l'entrepreneuriat sur son territoire. Pour remplir sa mission, chacun des CLD du Québec dispose d'une enveloppe budgétaire dont une somme est destinée à l'aide directe à l'entrepreneuriat et versée dans le fonds local d'investissement (FIL ou Solide).

Dans le cadre de la nouvelle *Politique de soutien au développement local et régional*, de 1997, tous les programmes d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat provenant de plusieurs ministères et organismes seraient intégrés dans un seul, soit celui du Soutien au

développement local. Cette enveloppe budgétaire régionale est établie en concertation avec les ministères concernés pour le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif. À cette enveloppe régionale peuvent s'ajouter d'autres volets particuliers d'aide à l'entrepreneuriat sous forme d'enveloppes protégées à des fins plus particulières, telles que le guichet unique intégrant tous les services d'aide à l'entrepreneuriat.

Pour les communautés autochtones, la politique prévoit d'explorer des approches de collaboration pour qu'elles puissent se prévaloir des services à l'entrepreneuriat offerts par les CLD ou participer à l'organisation et à la gestion de ces services pour y intégrer leurs besoins particuliers et leurs priorités.

Tel que le prévoit la politique de 1997, le budget affecté à l'aide directe à l'entrepreneuriat est versé dans un fonds local d'investissement administré par les CLD.

On souligne dans la politique que les communautés rurales utiliseraient une approche sociale et économique pour modifier leur environnement plutôt que de miser sur la seule promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Les organismes à but non lucratif seraient ainsi des acteurs importants dans le développement économique des collectivités des régions périphériques.

La *Politique de développement local et régional* de 1997 exprime la volonté du gouvernement du Québec de mettre en place des CLD afin d'assurer les services de soutien à l'entrepreneuriat local et ainsi offrir un guichet unique pour les entreprises. Cela permet de regrouper les programmes à l'entrepreneuriat sous une même enveloppe budgétaire en confiant la gestion au milieu. Les organismes à but non lucratif participent activement au développement économique de leur collectivité et contribuent au développement de l'entrepreneuriat régional.

Le terme « entrepreneurship »

Le terme « entrepreneurship » n'a été mentionné qu'une seule fois dans la politique sur un total de 42, représentant 2 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Celle-ci définit le palier local comme le territoire de l'action directe pouvant mettre en présence des initiatives individuelles ou collectives et des ressources naturelles, humaines ou financières sur un même territoire. Ce palier est alors envisagé comme un lieu lié à l'entrepreneurship et à l'esprit d'initiative.

Le terme « entrepreneurial »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneurial » dans la *Politique de soutien au développement local et régional*.

Le terme « entrepreneur »

Dans la *Politique de développement local et régional* de 1997, le mot clé « entrepreneur » a été mentionné à sept reprises, représentant ainsi 12 % pour l'ensemble des cinq politiques.

À travers le document, on laisse entendre qu'au palier local, les entrepreneurs individuels ou collectifs, les entrepreneurs actifs et potentiels, les partenaires du marché ne demandent qu'à participer à la définition des priorités du développement local. Pour cette clientèle, le guichet unique ou le CLD devient alors la porte d'entrée et peut leur offrir des services de première ligne. Ces services vont de l'aide technique pour l'élaboration du plan d'affaires à des services de référence pour des services de deuxième ligne pour l'exportation et la recherche et développement. Ces organismes deviennent donc, par cette politique, l'outil de référence essentiel pour les entrepreneurs déjà en affaires, les entrepreneurs

potentiels, les entrepreneurs individuels et collectifs, les représentants d'entreprises et les groupes porteurs de projets en économie sociale. L'entrepreneur qui veut consolider ou développer son entreprise peut s'adresser à ce même guichet multiservices. Ce dernier lui offre les services de première ligne. Il s'adresse au CLE pour les besoins en main-d'œuvre (emploi et formation) et au palier régional pour les services spécialisés (exportation, études de marché, etc.).

Le CLD alors institué vise la clientèle des entrepreneurs déjà en affaires, tels que des entrepreneurs potentiels, des entrepreneurs individuels et collectifs, des représentants d'entreprise, des groupes porteurs de projets en économie sociale. Cet organisme offre à ces derniers des services d'accompagnement et de soutien technique auprès des entrepreneurs individuels et collectifs, incluant les entreprises de l'économie sociale : montage des plans d'affaires incluant les études de préféabilité, recherche de financement, référence aux services spécialisés tels l'exportation, le développement technologique, etc. Le CLD bénéficie également d'une enveloppe budgétaire constituée à partir des programmes d'aide aux entreprises et aux entrepreneurs et des programmes en économie sociale.

Selon les nouvelles orientations proposées à travers la politique de 1997, l'entrepreneur qui désire consolider ou développer son entreprise peut faire appel à trois organismes pour le seconder dans sa démarche, soit le guichet multiservices pour les services de première ligne, le CLE pour les besoins en main-d'œuvre (emploi et formation) et le palier régional pour les services spécialisés (exportation, études de marché, etc.).

La volonté du gouvernement est claire : confier aux intervenants locaux et régionaux de plus grandes responsabilités et une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne le développement de leur territoire, simplifier, rationaliser et rendre plus performante l'administration publique en la rapprochant des citoyens (SDR, 1997 : 62).

La *Politique de soutien au développement local et régional* de 1997 traduit la volonté du gouvernement de revoir son rôle et prône la nécessité de rationaliser l'action gouvernementale tout en soulevant des questions sur l'organisation du territoire québécois.

On y évoque que depuis la création des régions administratives, le rôle de l'administration gouvernementale aurait considérablement changé, évoluant d'une situation où l'État était entrepreneur à une situation où il exercerait actuellement davantage un rôle de soutien aux intervenants locaux et régionaux dans le développement du territoire.

La mise en place de guichets uniques à l'entrepreneuriat, ou CLD, vient appuyer l'entrepreneur qui désire démarrer ou développer son entreprise. Cet organisme met ainsi à sa disposition une boîte à outils pour susciter le développement de l'entrepreneuriat dans la collectivité. Cette porte d'entrée unique facilite également les démarches des entrepreneurs auprès de l'appareil gouvernemental.

Dans le processus de réorganisation des services de l'État, le gouvernement fait appel au citoyen et donne une responsabilisation accrue aux milieux locaux et régionaux pour le développement de partenariats et d'associations. La *Politique de soutien au développement local et régional* fournit la possibilité au gouvernement du Québec d'appuyer le développement local et régional et confie au milieu, aux intervenants locaux et régionaux, la responsabilité du développement de leur territoire. Les communautés locales et régionales deviennent maître d'œuvre des services locaux de soutien à l'entrepreneuriat et de l'élaboration et la mise en place des stratégies régionales de développement. Afin d'appuyer l'entrepreneuriat, le gouvernement a mis en place les CLD et les CLE. Ces deux organismes devenaient la référence pour les entrepreneurs.

Les termes « entrepreneuriat » et « entrepreneur » sont ainsi intimement liés aux différents services de soutien que les entrepreneurs peuvent recevoir des organismes tels que le CLD.

3.2.4 La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources

La politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* a été élaborée par un gouvernement dirigé par un premier ministre, chef du Parti Québécois, Bernard Landry, et administrée par le ministère des Finances, sous la responsabilité de la vice-première ministre Pauline Marois.

Les résultats pour la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* sont compilés dans le tableau 6 ci-dessus et une analyse de chaque terme est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 27 occasions.

On constate que les termes « entrepreneuriat » et « entrepreneurs » sont bien présents dans la politique de 2001, comme dans la précédente politique. Comme nous pourrions le constater ci-dessous, le terme « entrepreneurial » apparaît pour la deuxième fois dans les politiques du gouvernement du Québec.

Le terme « entrepreneuriat »

Le terme « entrepreneuriat » a été cité à dix reprises dans *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* sur un total de 34, représentant ainsi 29 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Tel qu'envisagée dans cette politique de 2001, une des problématiques communes aux régions ressources demeurerait la disponibilité insuffisante de certains outils de développement adaptés aux besoins réels des entreprises. À ce sujet, la politique mentionne plus précisément le capital de risque investi dans les régions et l'importance d'un soutien à l'entrepreneuriat, lequel doit toutefois être adapté.

Le soutien à l'entrepreneuriat doit être mieux adapté aux besoins des régions. Le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est-à-dire sur leur capacité de monter de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, et donc de nouveaux emplois (Ministère des Finances, 2001 : 44).

Comme rappelé dans ce document de 2001, dans sa politique de 1997 *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement cherche à développer une situation propice au développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec. Pour ce faire, l'État a développé un certain nombre d'outils financiers et de soutien pour les entreprises, en confiant leur gestion au milieu local. Or, en 2001, par sa politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources*, le gouvernement entendait procurer aux régions des outils adaptés au financement des projets et à la création d'entreprises.

Ces nouvelles mesures de soutien à l'entrepreneuriat ont pour objectif de développer l'entrepreneuriat dans les régions ressources et de favoriser l'émergence et la consolidation des PME par une meilleure capacité de soutien auprès des entrepreneurs. Un congé fiscal pour les entreprises manufacturières a également été proposé et mis en œuvre. Celui-ci vise à donner un coup de pouce à l'économie des régions du Québec. Cette mesure fiscale cherche principalement à stimuler la croissance et l'expansion des entreprises et le développement de l'entrepreneuriat en attirant de nouveaux investissements dans les régions ressources touchées par la mesure fiscale.

Un des axes d'intervention de la politique permet de fournir aux régions des outils adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises. Une des actions reste la mise en œuvre de mesures pour le soutien à l'entrepreneuriat. Le gouvernement du Québec renforce alors l'action économique des CLD, facilite les efforts des entreprises pour accroître leur compétitivité et accroît le soutien à l'entrepreneuriat féminin. Dans sa politique en matière de développement régional de 1997, le MICT s'était engagé à mettre

sur pied un groupe de travail pour étudier le financement de l'entrepreneuriat féminin. Le gouvernement désire mettre en place, dans la présente politique, le fonds d'investissement régional destiné à l'entrepreneuriat féminin, pour chacune des régions du Québec.

Le gouvernement propose des outils d'intervention adaptés aux besoins particuliers de chacune des régions ressources et en contribuant au développement de l'entrepreneuriat. La politique de 2001 procède à un long rappel de la politique de 1997 soit de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Quant à elle, la politique de 2001 est fondée principalement sur des avenues fiscales et appuyée par des programmes d'aide directe (Programme de soutien aux projets économiques [PSPE]) à l'entreprise qui vise sept régions ressources du Québec, énumérées précédemment.

Le terme « entrepreneuriat »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneuriat » dans la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* sur un total de cinq pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurial »

Le terme « entrepreneurial » n'a été mentionné qu'à trois reprises, représentant ainsi 60 % pour l'ensemble des politiques.

La politique de 2001 souligne que le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens. Ce dynamisme peut également se refléter par le nombre de PME et la vitalité de celles-ci. Toutefois, le document laisse

entendre que ce ne sont pas toutes les régions du Québec qui témoignaient d'un dynamisme entrepreneurial semblable.

Dans la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est-à-dire sur leur capacité de monter de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, et donc de nouveaux emplois.

Le terme « entrepreneur »

La référence à « entrepreneur » occupe une place importante dans la politique de 2001. En effet, ce terme y a été mentionné à 14 reprises sur un total de 57, représentant 25 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Le document laisse entendre que dans les régions ressources, la faiblesse du capital de risque disponible aux entrepreneurs n'encourage pas le développement et la mise en place de projets, et ce manque de ressource est lié entre autres aux difficultés économiques rencontrées.

En plus d'un accès à des outils de financement adaptés à la réalité des régions ressources, les entrepreneurs peuvent également bénéficier d'un réseau d'informations et d'expertises pour les soutenir dans la croissance de leur entreprise, et ce, à partir de la phase du prédémarrage. Toutefois, pour certaines régions ressources, il est possible que ce réseau ne soit pas facilement accessible pour les entrepreneurs.

Par la mise en place des CLD, les services d'accompagnement, de soutien technique ou financier aux entrepreneurs individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale, deviennent alors disponibles dans toutes les régions du Québec.

Selon la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* les entrepreneurs constituent la base du démarrage et du développement des entreprises dans les régions.

La politique précise que 45 millions de dollars de capital de risque ont été investis dans les régions ressources. Ces efforts n'auraient eu un impact que si la disponibilité de capital de risque pour les petits entrepreneurs des régions était réglée. Pour susciter des initiatives de deuxième et troisième transformation du bois, la politique prévoit du financement destiné pour la réalisation d'études exploratoires et d'accompagnement des entrepreneurs.

La politique de 2001 rappelle que dans le rapport intitulé *Entreprendre au féminin*, il est précisé que l'accès au financement demeure problématique pour les entrepreneures. Les institutions financières manifestent plus de retenue à accorder du financement à une entrepreneure. Par cette politique, le gouvernement et le Fonds de solidarité du Fonds des travailleurs du Québec (FTQ) s'unissent pour offrir des fonds d'investissement destinés aux entrepreneures, et ce, pour chacune des régions ressources du Québec. Ces fonds appuient des projets développés par des entrepreneures et financés par le Fonds de solidarité FTQ. Dans le cadre de ce fonds, tous les projets de prédémarrage et de démarrage sont admissibles si menés par des entrepreneures. En plus d'offrir du financement, le fonds offre des services-conseils spécialisés afin d'appuyer les entrepreneures à l'étape de démarrage et de développement de leur entreprise. L'aide financière accordée à l'entrepreneure est surtout sous la forme de garantie de prêt, provenant des programmes d'Investissement Québec. Ceux-ci sont modulés pour tenir compte de la réalité de l'entrepreneuriat féminin.

Ainsi, l'entrepreneure ou l'entrepreneuriat au féminin occupe une place importante dans la mise en œuvre de la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources*. Les entrepreneures peuvent disposer des outils financiers et techniques pour que les régions ressources puissent développer des projets. La politique de 2001 encourage les

entrepreneurs à investir dans de nouvelles avenues de développement. Elle fait appel aux forces vives des régions ressources afin de renforcer et d'accélérer le développement économique de leur communauté. La politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie* reste une mesure qui a pour but d'appuyer sept régions du Québec, peu diversifiées et n'ayant pas profité autant que d'autres territoires de la croissance des années 1990 pour redynamiser et diversifier leur économie dans le contexte de la mondialisation.

La notion d'entrepreneuriat est reliée, comme dans la précédente politique, aux différents services de soutien offerts aux entrepreneurs. Pour sa part, l'entrepreneuriat est associé au développement régional. Pour la première fois, une politique donne une place majeure à l'entrepreneur féminin. Des outils et des programmes ont été mis en place spécialement pour les soutenir.

3.2.5 Devenir maître de son développement : La force des régions

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* a été élaborée par un gouvernement du Québec, dirigé par un premier ministre et chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, et administrée par la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, Nathalie Normandeau, ministre responsable de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et ministre des Affaires municipales et des régions.

Les résultats pour la politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* sont compilés dans le tableau 6 ci-dessus et une analyse de chaque terme analysé est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés n'ont été repérés qu'à sept occasions.

Les termes « entrepreneurship » et « entrepreneurial » ne figuraient pas dans la politique de 2004. Dans les deux dernières politiques, sous un gouvernement majoritairement péquiste, nous avons constaté l'importance donnée aux expressions

« entrepreneuriat » et « entrepreneur ». Dans la présente politique élaborée par un gouvernement à majorité libérale, *Devenir maître de son développement : la force des régions*, ces deux mots clés sont très peu mentionnés dans le document.

Le terme « entrepreneuriat »

Le terme « entrepreneuriat » a été mentionné à trois reprises dans la politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* sur un total de 34, ne représentant que 9 % pour l'ensemble des cinq politiques.

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* donne aux municipalités régionales de comté (MRC) de nouvelles responsabilités en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire. L'un des mandats consiste en l'élaboration d'une stratégie de développement de l'entrepreneuriat qui intègre l'entrepreneuriat en économie sociale.

Les CLD poursuivent leur mandat. Ce mandat prévoit d'offrir l'ensemble des services aux entrepreneurs à chaque étape du développement de leur entreprise, par exemple pour la réalisation d'un plan d'affaires, pour la recherche de financement, pour le démarrage, pour la formation à l'entrepreneuriat ou pour des services spécialisés et divers conseils.

Le terme « entrepreneurship »

On n'a retrouvé aucune mention de l'expression « entrepreneurship » dans la politique de 2004 sur un total de 42 pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurial »

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* ne mentionne aucunement le terme « entrepreneurial » sur un total de cinq pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneur »

Le terme « entrepreneur » a été mentionné à quatre reprises dans la politique *Devenir maître de son développement : la force des régions*, représentant 7 % pour l'ensemble des cinq politiques.

La politique souligne qu'un enchevêtrement de programmes et de structures existerait en région et qu'il devient difficile pour les citoyens et les entrepreneurs de s'y retrouver. La politique mentionne que le gouvernement du Québec, par l'entremise de ministères et d'organismes, offre des services et des fonds de développement local et régional, tout comme différents organismes du gouvernement fédéral. La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* soulève, qu'

En matière de services aux entreprises et de développement local, on constate au Québec une multitude d'intervenants dispersés sur le territoire. Des ministères et des organismes offrent des services en région, et plusieurs fonds destinés au développement local et régional s'y trouvent également. (MAMR, 2004 : 16).

Avec la nouvelle politique, le mandat qui a été confié au CLD vient changer la dynamique en confiant aux municipalités régionales de comté (MRC) les responsabilités jusqu'à maintenant prises en charge par les Centres locaux de développement. Ces derniers

doivent être agréés par le ministre pour être en mesure d'offrir des services aux entrepreneurs sur le territoire d'une municipalité régionale de comté ou son équivalent.

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* ne donne pas une grande place au développement de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneurial. Elle a principalement pour objet le soutien à l'entrepreneur plutôt qu'à l'entrepreneuriat en livrant de meilleurs services, à moindre coût, aux citoyens et aux entrepreneurs.

Comme on l'a vu un peu plus haut, la politique modifie aussi la composition et la structure des CRD en celle des CRÉ. La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* permet aux citoyens et aux élus des régions de participer au développement de leur communauté, par une démarche de décentralisation et de déconcentration des responsabilités et des ressources. Elle vise à permettre à l'entrepreneur de développer le plein potentiel de sa région et de décider de son avenir.

Les cinq politiques publiques du gouvernement Québec en matière de développement régional ont comme objectif le développement des régions du Québec. Aucune politique n'est dédiée uniquement à l'entrepreneuriat, mais le développement des régions repose sur le leadership local et régional.

La politique de 1988, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, sous le gouvernement de Robert Bourassa du parti libéral a mis l'accent sur l'entrepreneurship. L'économie du Québec était sous l'élan de la croissance économique. Pour sa part, le terme

« entrepreneuriat » revient dans les politiques publiques de 1996 et 2001. Durant ces années, le parti québécois était au pouvoir et l'économie du Québec connaissait un ralentissement économique comparativement à la fin de l'année 1988. Le changement majeur opéré par la *Politique de soutien au développement local et régional* se situe au niveau des structures. Le gouvernement désire se rapprocher du milieu. Pour ce faire, il met en place les CLD et les CLE. Ces deux organismes devenaient alors la référence pour les entrepreneurs. Pour sa part, la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* de 2001 est un complément à la *Politique de soutien au développement local et régional* et vient renforcer le développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec. Cette politique propose également plusieurs éléments nouveaux comme l'implication des citoyens, la simplification des services et des programmes.

Au cours de la période analysée, on constate que le gouvernement du Québec confie aux acteurs locaux et régionaux le développement de leur territoire, et ce, en partenariat avec le gouvernement du Québec. Le milieu devient alors maître d'œuvre des services locaux de soutien à l'entrepreneuriat et de l'élaboration des stratégies régionales de développement mises en place. Cette volonté du gouvernement du Québec d'impliquer les élus dans le développement de leur communauté s'inscrivait dans une démarche de rationalisation de l'action gouvernementale dans le soutien à l'entrepreneuriat. Les services aux entrepreneurs tels que l'accompagnement, le parrainage et l'accès à de l'information se retrouvent maintenant à un seul endroit, soit au guichet unique. Ce guichet unique se trouve dans chacune des MRC du Québec.

L'analyse de ces cinq politiques permet de dégager des changements importants. Revenons aux trois changements évoqués par Muller, soit en termes d'objectifs, d'instruments et du cadre institutionnel. On a pu repérer entre autres au niveau des instruments, des programmes, du financement, des congés fiscaux, au plan structurel, la mise en place des CLD, puis le transfert des CLD aux MRC, le pouvoir donné aux MRC en

matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat; enfin, au niveau des objectifs, la volonté du gouvernement de revoir son rôle.

[MCours.com](https://www.mycours.com)